



HAL
open science

Le doctorat en SHS

Françoise Thibault

► **To cite this version:**

Françoise Thibault. Le doctorat en SHS. , 2019, Collection Athéna, Françoise Thibault, 979-10-93170-04-6. 10.4000/books.allianceathena.297 . hal-03600543

HAL Id: hal-03600543

<https://hal.science/hal-03600543>

Submitted on 16 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License



Le doctorat en SHS

Etat de l'art et recommandations

Coordonné par
Françoise Thibault



Collection
ATHENA
Alliance thématique nationale
des sciences humaines et sociales

Le doctorat en SHS

État de l'art et recommandations

Françoise Thibault (dir.)

DOI : 10.4000/books.allianceathena.297
Éditeur : Alliance Athena
Année d'édition : 2019
Date de mise en ligne : 19 janvier 2021
Collection : Collection ATHENA
EAN électronique : 9791093170077



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

EAN (Édition imprimée) : 9791093170046
Nombre de pages : 64

Référence électronique

THIBAUT, Françoise (dir.). *Le doctorat en SHS : État de l'art et recommandations*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Alliance Athena, 2019 (généré le 01 septembre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/allianceathena/297>>. ISBN : 9791093170077. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.allianceathena.297>.

© Alliance Athena, 2019
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>



Le doctorat en SHS

Etat de l'art et recommandations

Coordonné par
Françoise Thibault



Collection
ATHENA
Alliance thématique nationale
des sciences humaines et sociales

Collection ATHENA

imaginée et dirigée par
Françoise Thibault.

Disputatio autour de la politique scientifique pensée comme un
art d'organiser et de développer la recherche au bénéfice de la
connaissance et des citoyens.

Dans la même collection

Des sciences dans la Science,

Ouvrage dirigé par Jacques Commaille et Françoise Thibault

L'énergie des sciences sociales,

Ouvrage dirigé par Olivier Labussière et Alain Nadaï

Les études aréales,

Ouvrage dirigé par François-Joseph Ruggiu

Illustration de couverture
photographie par Ruxandra Mateiu

Responsable de publication
Sarah Streliski

Direction artistique et conception graphique
Laetitia Martin

©Alliance Athéna, 2019
www.alliance-athena.fr

Tous droits réservés pour tous pays.

ISBN : 979-10-93170-04-6

Le doctorat en SHS

Etat de l'art et recommandations

Coordonné par Françoise Thibault |

Table des matières

Préambule	7
Introduction	9
Repères sur le doctorat en SHS.....	11
Doctorantes - Doctorants	13
Études doctorales	14
Le doctorat.....	15
Emploi	16
Conclusion.....	17
Les études doctorales en SHS.....	19
Un cadre commun à tous	19
Les conditions d'études des doctorants en SHS	22
Le doctorat en art, des difficultés à surmonter	27
Le doctorat dans les disciplines rares.....	28
La question de la formation tout au long de la vie	31
L'absence de prise en compte de la situation de formation tout au long de la vie	32
Corriger l'approche sur la durée des thèses	35
Projet professionnel et emploi	39
Une volonté de travailler à l'université ou dans la recherche publique.....	39
Le recrutement dans le secteur académique.....	40
Emploi des docteurs et corrections des données	42
L'emploi des doctorantes.....	46
Des mesures prometteuses.....	48
Recommandations.....	51
Recommandation 1 : Consolider et enrichir les dispositifs d'enquêtes sur les études doctorales et l'emploi des docteurs.....	51
Recommandation 2 : Améliorer l'attractivité des études doctorales en SHS	54
Recommandation 3 : Renforcer la professionnalisation des formations doctorales en SHS.....	56
Recommandation 4 : Reconnaître le doctorat en formation continue.....	57
Recommandation 5 : Multiplier les échanges entre les doctorants et des employeurs potentiels des docteurs	58

Préambule |

Un tiers des docteurs diplômés tous les ans dans les universités françaises a obtenu un doctorat dans les disciplines relevant des sciences humaines et sociales. Dans le contexte de préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, les membres de l'alliance Athéna ont souhaité apporter leur contribution à la réflexion générale sur le doctorat, avec une attention particulière pour la situation du doctorat en SHS.

L'ambition était de faire apparaître mouvements communs et particularités entre les grands domaines scientifiques, en vue d'émettre des recommandations propres à améliorer la situation actuelle du doctorat en SHS. Les enjeux sont autant ceux de sa consolidation et de son attractivité, que ceux de l'accompagnement des doctorants, et du rôle que le doctorat SHS a à jouer dans la perspective des enjeux d'interdisciplinarité et d'innovation.

Je remercie vivement Maria Bonnafous-Boucher qui, entre 2017 et 2019, a accepté d'animer, au sein de l'alliance Athéna, un groupe de travail composé d'experts de divers horizons. Cette réflexion s'est concrétisée dans un rapport qui a rassemblé de précieux documents et proposé des éléments de débat, repris au sein du directoire de l'alliance Athéna pour conduire aux présentes recommandations.

Je remercie également tous les experts et les doctorants qui ont accepté d'apporter leur contribution, et notamment Thomas Coudreau, président du réseau national des collèges doctoraux, Patrick Fridenson, directeur d'études de l'EHESS, qui ont livré des éclairages majeurs sur les études doctorales.

Sans les données rassemblées par le MESRI, il nous aurait été impossible de mesurer de nombreux phénomènes, et je remercie à cet égard Alain Abécassis, Isabelle Kabla-Langlois et ses équipes, et tout spécialement Marie-Hélène Prieur.

Enfin, je remercie tout particulièrement Françoise Thibault, déléguée générale de l'alliance Athéna, assistée par Sarah Streliski, chargée de mission à l'alliance Athéna, pour la rédaction du présent texte, construit autour des recommandations discutées et partagées par les membres de l'alliance Athéna.

Jean-François Balaudé, Président de l'alliance Athéna

Introduction |

On peut se réjouir que la question des études doctorales, des conditions de travail des doctorants, du diplôme de doctorat et des carrières auxquelles il peut donner accès fasse l'objet aujourd'hui en France d'enquêtes, de réflexions et de témoignages de la part de divers acteurs et notamment des doctorants eux-mêmes. Cette littérature, considérée dans son ensemble, présente le mérite de montrer les limites d'une entreprise radicale de normalisation du doctorat, tout en permettant d'apprécier les effets positifs de cadres tels, par exemple, la reconnaissance du doctorat dans les mondes professionnels, la limitation du nombre de doctorants par directeur ou directrice de thèses, la nécessité de financer les études doctorales au bon niveau... C'est avec une double perspective, reconnaissance d'une certaine pluralité du doctorat et nécessité de poser des cadres adaptés à tous, que les membres de l'alliance Athéna ont abordé la question du doctorat en SHS.

LE DOCTORAT EN SHS
Etat de l'art et recommandations

Le rapport rédigé par Maria Bonnafous-Boucher¹ pour l'alliance Athéna a permis de mettre en débat plusieurs sujets et parmi eux : la situation des études doctorales en SHS et l'état de leur financement, qui peuvent être assez différents d'un établissement à l'autre, d'un secteur disciplinaire à l'autre ; la place de la formation tout au long de la vie dans le doctorat SHS, place souvent négligée ; la question complexe de l'emploi des docteurs SHS relativement à l'évolution du marché de l'emploi (y compris dans le secteur académique) et les demandes des employeurs.

Le présent texte est le produit des débats conduits au sein de l'alliance Athéna après la remise du rapport précité en juin 2019. Après un exposé synthétique des données disponibles sur le doctorat SHS et des points jugés particulièrement pertinents, ce document émet des recommandations qui ont vocation à trouver un écho dans la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

¹ - *Evolution des études doctorales. Eléments de débat pour le doctorat en SHS*, Maria Bonnafous-Boucher (coordonné par), Rapport Athéna, juin 2019.

1

Repères sur le doctorat en SHS

Ces dix dernières années, le nombre d'étudiants a augmenté dans les établissements d'enseignement supérieur. En 2017-2018, plus d'un million six cent mille étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et parmi eux plus de neuf cent mille dans les filières SHS qui, tous niveaux confondus, totalisent ainsi 73% de la population étudiante. Plus précisément, 73% des étudiants de licence sont dans des filières SHS et 75% des étudiants de master².

La place du doctorat SHS diffère notablement puisque les filières SHS ne représentent plus que 47% des inscriptions en doctorat. Plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer ce phénomène : les étudiants des sciences et techniques reviennent

2 - Note d'information du SIES 18.07.

à l'université s'inscrire en doctorat après avoir suivi des études dans d'autres écoles ; le doctorat en sciences et techniques attire un plus grand nombre d'étudiants étrangers ; les étudiants en SHS s'inscrivent prioritairement à l'université en licence ou en master et une inscription à l'université n'est pas le signe d'une appétence pour les métiers de la recherche ; les conditions des études doctorales en SHS sont différentes et plus rudes que celles des études doctorales dans les autres sciences³.

En croisant les données mises à disposition par plusieurs acteurs⁴ de l'ESR et tout particulièrement par le service de la statistique du MESRI, il est possible aujourd'hui d'apporter des éclairages sur le doctorat SHS⁵ en France et sur son évolution, éclairages qui permettent tout à la fois de vérifier la validité de phénomènes souvent discutés et de remettre en cause quelques préjugés. Loin d'être simple, l'opération de croisements de données peut s'avérer délicate dans la mesure où d'un document du MESRI à l'autre, le périmètre du doctorat varie. Ainsi, dans les notes d'information du SIES, le « cursus doctorat » exclut les doctorats en médecine, en pharmacie et en chirurgie dentaire⁶ considérés comme « thèse d'exercice » et non comme « thèse de recherche » alors que cette distinction n'est pas reprise

3 - cf. <https://docdoorblog.wordpress.com/2019/06/05/contribution-de-dr-mathieu-fusi-a-latelier-de-reflexion-sur-le-doctorat-le-11-juin-2019-a-lyon/>

La thèse : les causes collectives d'une « épreuve personnelle » par Luc Sigalo Santos et Vincent Lebrou, octobre 2019, <http://blog.educpros.fr/doctrix/>

4 - Les résultats présentés ci-dessous sont issus du croisement des données produites par le Céreq (2010 et 2013), par l'ANRT pour les Cifre (2016), par le MESRI (enquêtes IPdoc de 2015 et 2017 notamment) et par le réseau national de collèges doctoraux.

5 - Dans les enquêtes du MESRI concernant la recherche, deux typologies sont retenues. La première globale, SHS, et la seconde qui distingue « sciences de la société » et « sciences humaines et humanités ».

6 - Ces diplômes se retrouvent dans le cursus master.

dans les documents sur l'emploi scientifique. Pour l'année 2017-2018, le nombre de doctorants inscrits en « thèse de recherche » est de 55 685 alors que le nombre de doctorants global est de 73 500⁷.

Dans le cadre d'une réflexion générale sur la recherche, nous ne nous intéresserons qu'aux « thèses de recherche ».

Doctorantes - Doctorants

En 2017-2018, les doctorants SHS représentent 52% de l'ensemble des doctorants inscrits à l'université (plus de 55 500 doctorants au total dont plus de 29 000 en SHS)⁸.

Le nombre de doctorants inscrits à l'université, toutes disciplines confondues, a baissé de 9,5% depuis 2009 alors que le nombre d'étudiants inscrits en licence et master a continué à augmenter. Cette baisse des inscriptions en doctorat a affecté beaucoup plus les SHS que les autres secteurs (-18 % entre 2009 et 2017) et, à l'intérieur de l'ensemble SHS, davantage les sciences de la société (-23%) que les sciences humaines (-14%).

Cette baisse correspond à une diminution notable des premières inscriptions en doctorat (-29% en sciences de la société, de loin le secteur le plus touché). Elle reflète surtout la chute des taux de poursuite en doctorat des étudiants en 2^{ème} année de master qui n'est pas homogène d'un secteur de SHS à l'autre.

7 - *État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°12*, Recherche & Innovation.

8 - La nomenclature pour décrire les formations n'étant pas la même que celle utilisée pour la recherche, la distinction « sciences de la société » et « sciences humaines et humanités » est plus hasardeuse, d'autant qu'en formation existe une sous-catégorie intitulée SHS, bien perturbante pour l'analyse comme pour les échanges internationaux. Maria Bonnafous-Boucher a développé ce point dans sa contribution.

Toutes disciplines confondues, les étudiants de nationalité étrangère sont surreprésentés en doctorat par rapport aux autres niveaux d'études universitaires. En effet, ils représentent 11,6% des étudiants inscrits en cursus licence, 17,3% des inscrits en cursus master et 41,2% des inscrits en cursus doctorat. Ils sont moins nombreux en SHS, avec 21,4% d'étudiants étrangers parmi les doctorants en sciences humaines et sociales.

Dans l'ensemble des disciplines, les doctorantes sont moins nombreuses que les doctorants. Les femmes représentent ainsi 48,2% de la population des doctorants. En SHS, la situation diffère notablement selon les disciplines : 59% de femmes en « arts, lettres, langues, sciences humaines » ; 49% « en droit, sciences politiques » et 45% en « économie, AES ».⁹

Études doctorales

La création des écoles doctorales a modifié notablement le « cursus doctorat » et concerne l'ensemble des disciplines. Les SHS rassemblent 47% des écoles doctorales (125 sur 265)¹⁰.

Les possibilités de financement des thèses sont très dépendantes des disciplines. Si elles sont en légère progression pour tous les secteurs, les écarts restent importants : en SHS, 40% environ des premiers inscrits ont un financement dédié, contre 82% en biologie ou en mathématiques, 96% en sciences de l'ingénieur et 97% en physique.

9 - Note d'information du SIES 18.07 relative à l'année 2017-2018.

10 - Annuaire de Campus France, 2 septembre 2019. <https://doctorat.campusfrance.org/phd/dschools/main>.

Les principaux types de financements dédiés à la thèse ont peu évolué entre 2009 et 2016. En 2016, la majorité des doctorats financés le sont par des financements publics comme les contrats doctoraux du MESRI (34%), les financements relevant d'un organisme de recherche (10%) ou d'une collectivité territoriale (7%). Les CIFRE représentent près de 9% des doctorats financés. Il faut souligner le rôle majeur des CIFRE pour les SHS. Les thèses en SHS sont éligibles au dispositif depuis 2006 et ont renforcé leur présence depuis 2011. Ainsi, en 2016, les sciences humaines et sociales représentent 27% de l'ensemble des CIFRE, soit près de 370 nouvelles conventions.

Le phénomène d'abandon des thèses concerne l'ensemble des disciplines. Les SHS sont beaucoup plus touchées par ce phénomène. La tendance de ces dix dernières années est toutefois au renoncement à l'inscription en thèse et à une légère diminution des abandons.

La durée de préparation de la thèse en sciences humaines et sociales est plus longue que dans les deux autres grands domaines, où un peu plus de 50% des doctorants soutiennent en moins de 40 mois, et 90% en moins de 52 mois. En SHS, seulement 14% des docteurs obtiennent leur diplôme en moins de 40 mois et 60% d'entre eux préparent leur thèse pendant au moins 52 mois.

Le doctorat

14 565 doctorats ont été délivrés en 2016 pour tous les secteurs. Le doctorat SHS représente près d'un **tiers des doctorats** délivrés par les établissements d'enseignement supérieur. Il correspond à près de 4 800 doctorats SHS délivrés en 2016 (2 900 en sciences humaines et humanités ; 1 900 en sciences de la société).

Le nombre global de doctorats délivrés annuellement a augmenté¹¹ mais il s'est maintenu en sciences humaines et sociales sans suivre la même évolution ; le palier, dans ce secteur, a été atteint dès 2009, avec un nombre de doctorats délivrés se situant sous la barre des 5 000 par an.

Les docteurs en SHS sont en moyenne plus âgés que les docteurs des autres secteurs. L'âge moyen des diplômés de doctorat est de 31 ans. Il est de 28 ans en Sciences et technique, de 30 ans en biologie-santé et de 35 ans en SHS.

Les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants à l'université. Elles représentent, tous secteurs confondus, 57% des effectifs¹² mais sont moins nombreuses à obtenir un doctorat (44%), sauf en SHS où 58% des docteurs sont des femmes.

Emploi

La dernière enquête du MESRI indique qu'en décembre 2017, trois ans après l'obtention de leur doctorat en 2014, près de 91% des docteurs ont trouvé un travail. La situation est comparable pour les sciences humaines et humanités, puisque 90% des docteurs de ces secteurs occupent un emploi¹³.

11 - L'enquête sur les écoles doctorales menée par le MESRI montre que, de 2009 à 2012, la hausse a atteint près de 10%. Depuis 2012, le nombre de doctorats délivrés est globalement constant, si l'on fait la moyenne des évolutions annuelles en baisse (2013 et 2014) puis en hausse (en 2015) et enfin stables (en 2016).

12 - Note d'information du SIES 18.07 relative à l'année 2017-2018.

13 - Cf. IPDoc 2017, enquête conduite sur la situation professionnelle des docteurs (IPDoc 2017) qui mériterait d'être complétée.

Les entretiens conduits avec des docteurs montrent qu'il serait intéressant de compléter ces observations par un travail sur le type d'emploi¹⁴ occupé.

Conclusion

Même si, contrairement à ce qui peut être avancé parfois, le doctorat en SHS, plus par exemple que le doctorat en biologie, représente un atout sur le marché du travail, force est de constater que son attractivité faiblit : les inscriptions baissent ; le nombre de doctorats délivrés en SHS se tasse à l'heure où les politiques publiques adoptent des mesures visant à valoriser le doctorat¹⁵ ; le nombre de doctorats délivrés en sciences sociales est faible au regard de la demande des autres sciences qui se tournent vers les SHS pour aborder les « défis sociétaux » ; l'attractivité du doctorat SHS à l'international est faible comparée à celle des autres sciences.

Il est indubitable que le nombre réduit de contrats doctoraux dans les écoles doctorales constitue un problème majeur. Ainsi, beaucoup de doctorants SHS doivent exercer un ou plusieurs emplois sans lien avec leur thèse¹⁶ pour financer leurs études. Cette situation explique pour partie que la durée du travail doctoral prenne en moyenne 1,5 an de plus que dans les autres disciplines

14 - Notamment il serait bon de disposer un suivi spécifique des « post-docs », aujourd'hui impossibles à repérer.

15 - En faisant du doctorat un diplôme d'accès à la haute fonction publique par exemple, ou un diplôme d'accès aux fonctions d'administration territoriale avec le projet « 1000 doctorants pour le territoire », lancé par Hesam université dans le cadre des conventions Cifre.

16 - Donnée collectée auprès des ED qui stipule qu'au moins 3 doctorants sur 10 exercent toutes sortes de métiers. Une véritable enquête mériterait d'être conduite sur le sujet.

et que le taux d'abandon des études soit plus élevé que dans les autres filières.

Les données collectées montrent par ailleurs qu'un nombre non négligeable de doctorants en SHS commencent leur thèse alors qu'ils occupent déjà un emploi, et ont de ce fait moins de possibilités de demander un financement. Cette caractéristique du doctorat SHS est trop souvent ignorée, alors que la formation tout au long de la vie est une des missions sans cesse réaffirmée de l'université.

Enfin, l'on observe que les doctorants SHS, davantage que les autres doctorants, projettent de rejoindre le monde académique public, et qu'ils ne disposent pas toujours des connaissances nécessaires pour construire leur projet professionnel, à l'heure où cette compétence s'avère indispensable au regard du faible nombre de postes de titulaires dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Les chapitres qui suivent reviennent sur ces trois sujets : conditions d'études, formation tout au long de la vie et accès à l'emploi.

2

Les études doctorales en SHS

Un cadre commun à tous
Par la loi du 10 août 2007 ont été créées les écoles doctorales, qui ont pour mission de soutenir les doctorants tout au long de la réalisation de leur projet de recherche. Le doctorant accepté dans une école doctorale (ED) y signe un contrat en fin de master 2. Les 265¹⁷ écoles doctorales françaises ont aussi une fonction d'annuaire des docteurs ainsi que d'animation des réseaux d'anciens.

La loi précise que la durée maximale de la réalisation du doctorat est fixée à 3 ans, avec la possibilité d'une prolongation d'une année. L'arrêté du 25 mai 2016 a rendu possible la prolongation de la thèse, dont la durée maximale est établie à 6 ans à temps partiel, et confie aux établissements et aux écoles doctorales le soin de

17 - Cf. Campus France.

fixer les critères et les modalités de la formation doctorale. Ce cadre s'applique aux filières SHS comme à l'ensemble des cursus de doctorat.

L'arrêté du 25 mai 2016 a également renouvelé l'exigence de la formation doctorale en structurant davantage le parcours du doctorant autour de la convention de formation, en intégrant des formations complémentaires, et en clarifiant les relations entre école doctorale, directeur de thèse et doctorant. Cette évolution a produit de nouvelles règles :

- Rôle réaffirmé des directeurs de thèses.
- Alignement sur les standards internationaux.
- Intégration de pratiques ayant largement démontré leur intérêt lors de leur mise en œuvre à titre expérimental dans diverses écoles doctorales, telles que la mise en place d'un collège doctoral et d'un comité de suivi.
- Possibilité pour les établissements de s'adapter aux lieux et aux situations : un collège doctoral peut être créé pour organiser la politique doctorale de site.
- Nombre de doctorants par encadrant fixé par le conseil de l'école doctorale en tenant compte des disciplines rares.
- Possibilité d'une année de césure.

Plus récemment, le doctorat a été inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les compétences « communes à tous les docteurs, transférables et transversales, sans compétences disciplinaires », selon ce qu'indiquait l'Andès (Association nationale des docteurs) en marge d'une concertation avec le MESRI fin 2017 sur le sujet, sont réparties en six blocs :

- Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective ;
- Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective ;
- Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective ;
- Veille scientifique et technologique ;
- Diffusion de la culture scientifique et technique et formation ;
- Management d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective.

Cette répartition des compétences a notamment servi à structurer la rédaction de 22 fiches de doctorat identiques, inscrites au RNCP. Ce nombre correspond aux 22 segments du tissu socio-économique identifiés par le CNEE (Conseil national éducation-économie). Chaque fiche précise les compétences acquises par blocs, les métiers, emplois, le ou les secteurs d'activités visés ainsi que les modalités d'accès à la formation. Elle permet de situer les certifications les unes vis-à-vis des autres et elle est utilisée, entre autres, pour la mobilité professionnelle, les conventions collectives, la VAE et les accès aux financements.

« Il a été décidé que le découpage ne renverrait pas aux champs disciplinaires, mais à une segmentation du tissu socio-économique. Les compétences transversales sont donc découpées en blocs et contextualisées dans le cadre des 22 segments du CNEE (...), ce découpage ayant un sens pour les acteurs socio-économiques impliqués dans le CNEE », rapportait encore l'Andès.

Elaboré progressivement, le cadre commun à l'ensemble des études doctorales est loin d'être effectif comme en témoignent

données et observations de pratiques. Les disciplines restent le cadre de référence de la thèse ; le travail sur les compétences communes est relativement peu développé ; le directeur ou la directrice de thèse n'a pas toujours la possibilité d'assurer un suivi du doctorant adapté. Un grand chantier doit être ouvert au niveau des écoles doctorales pour prendre la mesure de ce nouveau cadre et concilier formation disciplinaire de haut niveau et compétences transversales.

Les conditions d'études des doctorants en SHS

Ayant moins de chance que les autres doctorants d'obtenir une bourse de thèse, les doctorants en SHS sont confrontés à un ensemble de difficultés récurrentes qu'il conviendrait de quantifier en lançant une enquête spécifique. Les éléments qui suivent, plus qualitatifs, sont issus de diverses sources concordantes. Il en va de l'appel à témoignages de l'enquête Génération¹⁸, des témoignages de doctorants recueillis par l'Association Bernard Gregory¹⁹, des contributions collectées par Maria Bonnafous-Boucher dans le cadre de sa mission, de l'enquête lancée par l'AHCESR au printemps 2019²⁰ ou de la tribune publiée en octobre 2019 par Luc Sigalo Santos et Vincent Lebrou sur le site Doctrix. Tous dessinent les

18 - Un appel à témoignage national a été adressé aux doctorants et jeunes docteurs de 20 à 40 ans fin 2018 par l'enquête Génération (enquête GenerationPhD) qui dresse pour la première fois un portrait des aspirations des doctorants et jeunes docteurs en France. <https://www.generationphd.com/>

19 - Fondée en 1980, l'Association Bernard Gregory (ABG) œuvre pour l'évolution professionnelle des docteurs (PhD), la capacité d'innovation des entreprises et la valorisation des compétences issues de la formation par la recherche. Elle réalise de nombreuses enquêtes afin de mieux connaître les besoins et cerner les évolutions.

20 - « Les conditions de travail des docteur.es et doctorant.es en histoire contemporaine », questionnaire réalisé par Claire Lemercier et Clément Thibaud, AHCESR 2019. <https://ahcesr.hypotheses.org/1637>. N.d.A : l'écriture inclusive employée par les auteurs de l'enquête de l'AHCESR, n'a, par souci de clarté, pas été retenue pour l'écriture du présent ouvrage.

contours d'un paysage assez peu satisfaisant dont il convient de prendre la mesure et dont les grands traits sont repris ci-après.

Le choix du sujet de thèse en SHS, une démarche individuelle qui ne s'inscrit pas toujours dans un travail collectif

Le doctorat en sciences humaines et sociales (SHS) diffère assez nettement dans son déroulement du doctorat en sciences exactes et naturelles, tout particulièrement du doctorat en sciences expérimentales. Un doctorant en biologie se voit souvent proposer un sujet de thèse par son laboratoire, puis est salarié à temps plein, pendant trois à quatre ans, au sein d'une équipe où le *feed-back* est permanent.

Pour les sciences exactes et les sciences appliquées, les sujets de thèse de doctorat et les contrats sont généralement établis à partir de sujets fléchés, décidés en fonction de priorités scientifiques, thématiques, de la direction de recherche et des orientations fournies au Conseil et au Bureau de l'ED par les Directeurs des laboratoires associés à l'ED.

En SHS, le choix du sujet de thèse appartient généralement au doctorant lui-même qui va le plus souvent devoir convaincre un professeur de diriger sa thèse. Si ce processus est conforme à l'indispensable liberté scientifique, il n'est pas sans créer des difficultés quand le doctorant n'est pas accompagné par un directeur de thèse qui veille à son intégration dans le collectif de recherche auquel il participe. Ainsi, le sujet de thèse peut être éloigné des axes de travail de l'unité du directeur de thèse, ou bien se trouver à l'intersection de plusieurs disciplines qui ne sont pas présentes dans le laboratoire.

Un cadre jugé souvent insuffisant qui alimente un sentiment de solitude rarement propice à la qualité du travail

En SHS, plus qu'ailleurs, les doctorants semblent souffrir d'une défaillance des cadres de travail. Les doctorants n'ont parfois accès ni à des bureaux collectifs ni à des espaces individuels (notamment dans les universités parisiennes). Le collectif du laboratoire peut également faire défaut ou faiblement intégrer les doctorants. Ils sont nombreux à déclarer qu'il est important pour eux d'adopter une discipline personnelle forte pour aller au bout de leur cursus doctoral.

« En l'absence de laboratoire de recherche, la rédaction de ma thèse s'est déroulée sans aucune contrainte de délai, de sorte qu'il m'a fallu prendre des initiatives et m'imposer une discipline de travail (...), ce qui m'a incitée à rechercher des occasions de diffuser les résultats de ma recherche. »

(BS, Dr en philosophie)²¹

« Je n'ai eu en tout et pour tout que 5 réunions (d'un commun accord) avec mes encadrants. Je me suis organisée pour définir un programme détaillé mois par mois et m'y tenir dans les délais fixés. »

(LC, Dr en archéologie)

Toutes disciplines confondues, les deux tiers (65%) des doctorants interrogés s'estiment « isolés »²². La situation paraît plus aiguë en SHS du fait d'un manque de liens avec le laboratoire ou avec le responsable de thèse.

21 - Cf. rapport Maria Bonnafous Boucher, *Eléments de réflexion sur le doctorat, le cas du doctorat en SHS* Athéna, 2019 (pour cette citation et les suivantes).

22 - Enquête Générations PHD.

« L'isolement et l'absence de soutien par l'intégration dans une structure amène un risque de décrochage. C'est ma ténacité qui a permis l'aboutissement de ma recherche. »

(MK, Dr en histoire des religions)

« Les réunions formelles avec mon directeur de thèse fonctionnaient par sollicitation de ma part, sans aucune contrainte de fréquence.

N'osant pas le déranger la plupart du temps, nos rencontres se sont limitées à une par an, beaucoup plus durant les deux dernières années. Avec du recul, je réalise que mon suivi fut aléatoire et certainement trop relâché pour optimiser ma recherche. Même si j'ai apprécié d'avoir la liberté d'organiser mon travail, il convient de reconnaître que j'ai manqué de conseils, particulièrement au début, pour cadrer correctement le déroulement de mon projet. »

(AM, Dr en géographie)

Ceux qui soutiennent leur thèse témoignent généralement de la détermination dont ils ont dû faire preuve. Le soutien apporté par le cercle familial ou les proches est perçu comme déterminant. Le niveau d'engagement d'un doctorant en SHS se révèle ainsi souvent supérieur à celui que nécessite une thèse en sciences exactes et naturelles.

Des charges d'enseignement parfois très lourdes et des exigences en matière de publication renforcées

Comme le remarquent Luc Sigalo et Vincent Lebrou²³ « D'un côté, il est admis que la professionnalisation passe par l'enseignement, sous la forme d'une mission d'enseignement associée à un

23 - La thèse : les causes collectives d'une épreuve personnelle par Luc Sigalo Santos et Vincent Lebrou, octobre 2019, <http://blog.educpros.fr/doctrix/>

contrat doctoral (64h de TD), d'un poste d'ATER à temps complet ou partiel (192h ou 96h de TD), mais aussi de vacances. L'enseignement, auquel les doctorant.e.s ne sont pas ou peu formés, s'avère très chronophage : au temps de présence s'ajoute la préparation des cours, la correction des copies, les échanges avec les étudiant.e.s et l'administration, etc. Côté recherche, la professionnalisation consiste pour les doctorant.e.s à communiquer sur leurs travaux en cours, et surtout à publier des articles dans des revues académiques. »

Sur le volet « enseignement », la disparition des centres d'initiation à l'enseignement supérieur²⁴ en 2009 pose un véritable problème qui pourrait être surmonté en organisant de telles activités mutualisées au niveau des sites.

L'effet positif des bourses CIFRE

La perception de la convention CIFRE est plutôt très positive, l'entreprise ou la collectivité territoriale pouvant même créer des cadres d'apprentissage efficaces que l'université ne donne pas toujours.

« Plusieurs outils ont été mis en place afin d'assurer une coordination et un suivi des travaux. Le premier est un bilan de semaine que je faisais le vendredi et qui était envoyé à l'ensemble des équipes. Il comportait des séries de trois champs : activité réalisée, problèmes rencontrés et perspectives. (...) Pour la coordination du directeur et des encadrants, une réunion était menée avec les trois acteurs environ tous les trimestres, puis tous les cinq mois. (...)

24 - Créés en 1989, les quatorze centres d'initiation à l'enseignement supérieur (C.I.E.S.) ont assuré, pendant vingt ans, de façon pleinement satisfaisante selon le rapport de l'IGAENR, la formation pédagogique des étudiants bénéficiaires d'une allocation de recherche qui souhaitaient se préparer aux fonctions d'enseignant-chercheur dans le cadre d'un monitorat, parallèlement à la réalisation d'une thèse.

*Pour chaque réunion, un ordre du jour était développé avant, ainsi qu'un compte-rendu après, validant ainsi les décisions. (...)
Il est intéressant de noter que l'ensemble de ces outils (bilans hebdomadaires et réunions trimestrielles) a été progressivement abandonné jusqu'à disparaître lors de la troisième année, du fait de mon appropriation progressive de la problématique de recherche. »*
(DE, Dr en sciences de l'éducation)

La création de nouveaux espaces de travail dans les Maisons des sciences de l'homme ou dans des « Maisons du doctorat »

Plusieurs exemples peuvent être cités qui témoignent²⁵ de la création de lieux dédiés à l'accueil des doctorants.

« Accueilli dans le laboratoire (20 chercheurs, 30 doctorants), je bénéficie d'un potentiel humain stimulant avec lequel je travaille en synergie. En effet, l'équipe d'accueil propose plusieurs fois par an des séminaires et des stages internes. En outre, un atelier des thésards fournit un cadre idéal d'évaluation de l'avancement des travaux, de communication, de confrontation et d'échange d'idées. »
(LA, Dr en géographie accueilli à La Maison interuniversitaire des sciences de l'homme d'Alsace (MISHA))

On pourrait également mentionner les initiatives des universités de Grenoble, Lorraine, Nanterre...

Le doctorat en art, des difficultés à surmonter

L'enseignement artistique supérieur en France est placé sous la tutelle de plusieurs ministères, situation d'exception au niveau

25 - Cf. rapport Maria Bonnafous-Boucher.

international. Cet enseignement accueille près de 10 000 étudiants qui bénéficient d'un taux d'encadrement élevé. Le ministère de l'Éducation Nationale exerce la tutelle des écoles d'arts appliqués ; celui de l'Enseignement Supérieur compte des formations dans tous les champs de la création et des disciplines théoriques et historiques ; celui de la Culture forme le plus vaste ensemble et se distingue par la formation des créateurs dont il a le quasi-monopole.

Au début des années 2000, la dimension recherche s'est beaucoup développée dans de nombreuses écoles qui, pour certaines, proposent des doctorats construits en partenariat avec une université. Par ailleurs, plusieurs formules sont en expérimentation²⁶ et une proposition d'École doctorale nationale en arts a été faite²⁷. Il faut admettre que la situation actuelle française est illisible au niveau international.

Le doctorat dans les disciplines rares²⁸

La question du doctorat est une dimension centrale de la réflexion sur les « disciplines rares ». Qu'une discipline ou une

26 - Développée au sein de PSL, la formation doctorale SACRe est le résultat de la coopération de six institutions : cinq grandes écoles nationales supérieures : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts), – et l'École normale supérieure (ENS). L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des artistes, créateurs et interprètes, des théoriciens en sciences exactes, humaines et sociales, mettant ainsi en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

27 - Cf. rapport de Maria Bonnafous Boucher qui présente la proposition de Marc Partouche, Ancien directeur de l'Ensad (2014-2018). Celui-ci propose la création d'une école doctorale nationale en arts, très visible à l'international, « autonome mais en relation et collaboration étroite avec ses partenaires universitaires, elle est ouverte à l'ensemble des écoles françaises et concerne tous les arts. »

28 - Contribution de Philippe Casella, conseiller scientifique à l'alliance Athéna.

spécialité soit représentée par quelques spécialistes n'est pas une situation critique tant que les conditions d'un renouvellement des connaissances, d'une remise en cause ou d'une actualisation sont assurées. C'est bien l'incapacité à maintenir et renouveler une expertise dans ses fondements et sa complexité qui peut constituer une menace pour la recherche nationale. Nul ne peut s'offusquer d'une évolution du poids des disciplines, de leur recomposition ou leur perte d'influence en fonction du développement des recherches ou des missions de formation et d'insertion des universités. Il est en revanche regrettable qu'en l'absence d'outils d'observation détaillés, donnant de la situation générale une vision plus fine que ne le permettent les catégories du conseil national des universités, les effets de ces mutations sur les « disciplines rares » ne soient perceptibles qu'à travers des crises locales ou des difficultés individuelles des jeunes chercheurs.

En conclusion, malgré quelques avancées, la situation des études doctorales en SHS reste insatisfaisante. Si l'augmentation du nombre de bourses SHS et notamment de bourses en sciences de la société est une condition absolument nécessaire pour améliorer cette situation, d'autres conditions doivent être réunies pour rendre les études doctorales françaises plus attractives : augmentation de la dotation de fonctionnement des écoles doctorales, soutien spécifique des enseignants-chercheurs engagés dans l'animation des écoles doctorales, octroi de nouveaux moyens pour faciliter des activités collectives de recherche, aménagement d'espaces de *co-working* équipés à la demande des associations de doctorants. Dans l'esprit des formations proposées dans les centres d'initiation à l'enseignement supérieur, fermés en 2009, ou des formations obligatoires à la pédagogie proposées désormais aux nouveaux maîtres de conférences, des offres de formation à

la pédagogie dans l'enseignement supérieur pourraient être mises en place au niveau des sites à destination des doctorants à qui des missions d'enseignement sont confiées.

De plus, une réflexion approfondie est nécessaire afin que soient émises des propositions concrètes destinées à surmonter les difficultés du doctorat en art. La France dispose de sérieux atouts dans ces domaines, et il est regrettable que l'organisation institutionnelle interne constitue un frein à l'attractivité des doctorats en art.

En matière de doctorat dans les disciplines rares, il faut souhaiter que les travaux engagés par le MESRI avec l'université de Mayence en Allemagne, auxquels participent la CPU et l'alliance Athéna, aboutissent à la création d'un outil d'aide à la décision, associé à une politique de création de nouveaux contrats doctoraux dans les spécialités à préserver jugées prioritaires.

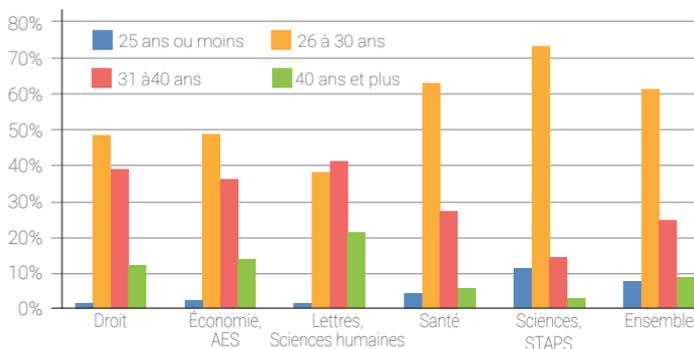
3

La question de la formation tout au long de la vie

Comme en témoignent les chiffres rassemblés par le MESRI, les doctorants de SHS commencent leur thèse à un âge plus avancé. L'âge moyen des docteurs en Lettres, langues et sciences humaines, est supérieur à la moyenne des autres secteurs disciplinaires et reflète la présence d'un nombre important d'étudiants déjà engagés dans une activité professionnelle hors recherche. Pour l'heure, les statistiques ne permettent pas de distinguer deux situations pourtant fort différentes : celle de l'étudiant qui, n'ayant pas de bourse de thèse ou d'emploi d'ATER, va vivre de « petits boulots » pour financer ses études et celle du professionnel, en reprise d'études, qui choisit de réaliser une thèse pour améliorer sa situation professionnelle ou se réorienter, situation qui correspond au cadre de la formation tout au long de la vie.

L'absence de prise en compte de la situation de formation tout au long de la vie

Répartition des docteurs par disciplines et tranches d'âge, session 2016



Source : MESRI-SIES (SISE).

« Toutes disciplines confondues, lors de leur obtention du doctorat, 7% des docteurs diplômés ont moins de 26 ans, 61% ont entre 26 et 30 ans. Cette répartition par tranche d'âge varie selon les disciplines. Ainsi, la part des moins de 26 ans la plus élevée est en Sciences et STAPS (11%), la moins forte en Lettres, langues et sciences humaines, en Économie AES et en droit (1 à 2%). Ces trois secteurs disciplinaires concentrent aussi le plus de docteurs âgés de 40 ans ou plus. »²⁹

Dans le cadre du « projet emploi 2016 », le cabinet ADOC Talent management a conduit des études et s'est concentré sur les conditions de formation des docteurs en SHS diplômés en 2013 et 2014. Plusieurs constats ont pu être établis :

- 41% d'entre eux ont réalisé leur doctorat en formation tout au long de la vie (c'est-à-dire en ayant eu une activité

29 - Source MESRI IPDOC 2017.

- professionnelle autre, entre l'obtention de leur diplôme d'accès au doctorat - master ou équivalent - et le début de leur doctorat) ;
- Plus de la moitié d'entre eux (57%) ont conservé leur emploi au cours de leur doctorat et après le doctorat ;
 - Les docteurs en SHS ayant réalisé leur doctorat en FTLV étaient moins fréquemment financés de manière spécifique pour leur doctorat (33% contre 54% des docteurs en formation initiale) ;
 - Plus d'un tiers des docteurs ayant réalisé leur doctorat en FTLV et conservé leur emploi exercent des métiers d'enseignement primaire ou secondaire ou des missions de soin (psychologie, médecine).

Les témoignages ne manquent pas qui montrent comment le cursus doctoral s'inscrit dans un parcours professionnel.

« Cette thèse est d'abord le résultat d'une ambition et d'une détermination personnelle. Elle n'a bénéficié d'aucun financement, d'aucune subvention. (...) Ce projet a été mené jusqu'au bout en dépit d'un ensemble de difficultés financières qui pouvaient, à tout instant, mettre en cause son aboutissement. En effet, l'absence de financement m'a obligé à conjuguer la recherche avec diverses charges d'enseignement, d'où sept ans pour mener ce travail à son terme. »
(GG, Dr en sociologie, aujourd'hui Professeur d'université)

Ainsi, dans le cadre de l'enquête menée au printemps 2019 par l'AHCESR³⁰ auprès de 235 docteurs et doctorants en histoire contemporaine, 16% des doctorants interrogés étaient en poste, fonctionnaires dans le secondaire. Parmi ces derniers, seulement

30 - « Les conditions de travail des docteur.es et doctorant.es en histoire contemporaine », questionnaire réalisé par Claire Lemerrier et Clément Thibaud, AHCESR 2019. <https://ahcesr.hypotheses.org/1637>.

18% travaillaient à temps partiel. C'est donc bien un temps plein que la très grande majorité d'entre eux doit concilier avec ses recherches. C'est uniquement parmi les doctorants qui ont un emploi permanent hors enseignement et recherche qu'on trouve une moitié de travail à temps partiel. A cet égard il est significatif qu'à la question des principales contraintes qui compliquent leur activité de recherche, parmi les réponses les plus nombreuses, figurent le manque de temps (69%), la reconnaissance des activités de recherche (36%), les difficultés à obtenir des congés-formation ou un détachement (19%) ou des autorisations d'absence (17%). Les problèmes évoqués par les doctorants en poste dans le secondaire sont notamment : les autorisations d'absence pour colloque ou conférence qui peuvent être très difficiles à obtenir, toujours avec obligation de rattraper les cours.

« Le problème des détachements (pour contrat doctoral ou postdoctoral) est également très présent. Les demandes de cumul peuvent être difficiles à obtenir ou à instruire. Les réponses à ces différentes sollicitations semblent tarder. Les problèmes de reclassement dans le secondaire à la suite du doctorat sont également nombreux. Quatorze réponses soulignent, à l'inverse, la bonne volonté et l'efficacité des établissements à accorder les différentes autorisations demandées. Cela montre bien qu'il n'existe pas de politique cohérente au niveau national sur ce point particulier, et que les situations dépendent des chefs d'établissement et des rectorats. »

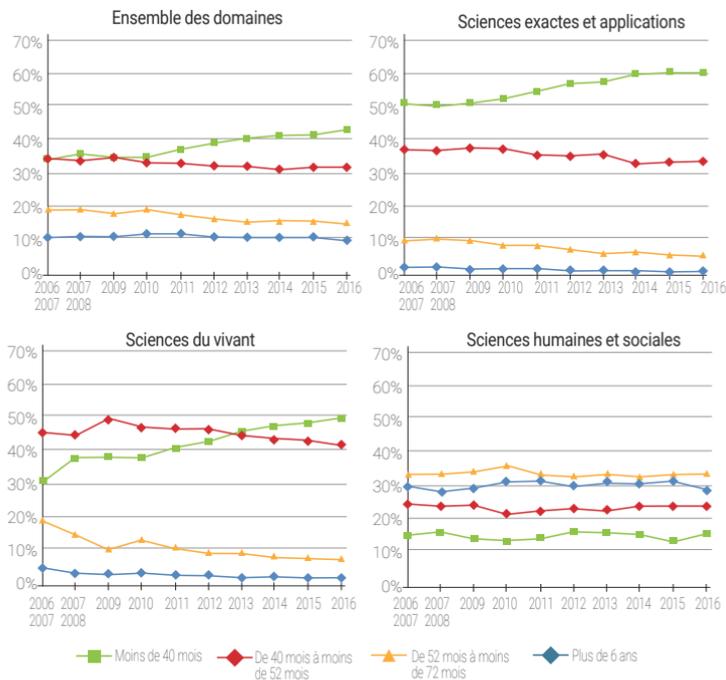
La formation continue a été inscrite dans les missions de l'université par la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur d'Edgar Faure (novembre 1968), qui énonce dans son article 1 : « *Les universités doivent concourir à l'éducation permanente à l'usage de toutes les catégories de populations et à toutes fins qu'elle peut comporter* ».

En 1986, la loi sur l'enseignement supérieur a réaffirmé que les universités ont des missions de formation initiale et continue, missions réévoquées dans la loi LRU du 10 août 2007 sur l'autonomie des universités.

Corriger l'approche sur la durée des thèses

Actuellement, la méthode de collecte des informations concernant la durée des thèses n'autorise pas d'analyse fine, toutefois, l'examen de l'évolution des différents groupes de durée permet de tirer quelques enseignements :

Évolution de la part des thèses soutenues par intervalle de durée et domaine scientifique



Source : MESRI-SIES (enquête sur les écoles doctorales).

« Des disparités apparaissent selon les disciplines dans ces évolutions. Les diplômés de sciences humaines et sociales sont en effet les seuls à ne pas avoir vu baisser significativement leur durée de préparation à la thèse entre 2010 et 2016 : soutenir sa thèse 52 mois ou plus après son inscription est la norme depuis plus de 10 ans dans ce domaine scientifique. En sciences du vivant en revanche, la part des docteurs ayant préparé leur thèse en moins de 40 mois a fortement augmenté : elle passe de 38% à 50% en 6 ans. De même, en sciences exactes et applications, domaine où la durée est la plus courte, cette part a gagné 8 points en 6 ans. »³¹

Ces histogrammes suscitent plusieurs questions : est-il pertinent de comparer un secteur où le nombre de doctorats financés ne cesse d'augmenter avec un secteur où cette augmentation est très faible ? Est-il pertinent de comparer un secteur où les situations de formation continue sont exceptionnelles avec un secteur où elles sont très courantes ?

L'inscription du doctorat au RNCP constitue un nouvel argument pour que le monde universitaire se penche sérieusement sur la reconnaissance des situations de formation continue au niveau du doctorat, phénomène qui concerne tout particulièrement les SHS. Outre le fait qu'une telle reconnaissance pourrait permettre aux doctorants et aux établissements qui les accueillent d'obtenir des financements au titre de la formation continue, elle permettrait d'éviter de comparer des doctorants inscrits dans des parcours totalement différents. A cet égard, le critère de « temps partiel », actuellement utilisé dans les statistiques pour prendre en compte le fait qu'un étudiant a une activité professionnelle en dehors de sa thèse, ne dit pas grand-chose de la situation des doctorants. Faire

31 - Source MESRI IPDOC 2017.

des petits boulots à temps très partiel pour financer sa thèse ou poursuivre son activité professionnelle sont des situations clairement dissemblables. Trois situations devraient par conséquent être distinguées par les statistiques du cursus doctoral : formation initiale avec thèse financée, formation initiale à temps partiel et formation continue. Cette distinction permettrait des comparaisons beaucoup plus pertinentes entre les grands domaines scientifiques.

En matière de durée de réalisation de la thèse, l'absence de prise en compte de la situation des étudiants en thèse est propice à la production d'interprétations erronées.

LE DOCTORAT EN SHS
Etat de l'art et recommandations

4

Projet professionnel et emploi

Une volonté de travailler à l'université ou dans la recherche publique

Les enquêtes d'insertion conduites par le Céreq permettent de montrer l'évolution des projets professionnels des chercheurs. Sans doute en partie favorisés par les dispositifs préparant les docteurs à différents types de carrières, et par les mesures incitatives à l'adresse des entreprises, les choix des docteurs, très liés à leur domaine scientifique d'appartenance, se diversifient globalement (cf. tableau ci-dessous).

Bien qu'ils souhaitent toujours majoritairement travailler à l'université ou dans la recherche publique, les docteurs des années 2010 envisagent plus fréquemment que les promotions précédentes de trouver un emploi dans le domaine de la recherche en entreprise, à l'exception des docteurs de SHS. A la différence des autres docteurs,

en 2013, ces derniers comme les docteurs en sciences de la vie et de la terre restent peu enclins à travailler dans la recherche privée.

TABLEAU - Projet professionnel des docteurs au moment de la soutenance de thèse en 2007, 2010 et 2013

	Travailler dans la recherche en entreprise			Travailler dans le privé mais pas dans le domaine de la recherche			Travailler à l'Université ou dans la recherche publique			Autre			Evolution recherche publique 2007-2013
	2007	2010	2010	2007	2010	2010	2007	2010	2010	2007	2010	2010	
Chimie	32	47	35	12	12	10	51	34	39	5	7	16	-12
Droit Sciences Eco	7	5	4	12	11	9	79	77	75	2	7	12	-4
LSH	2	2	2	6	10	6	87	76	75	5	11	17	-12
Math/Physique	12	25	38	10	5	7	72	58	37	6	13	18	-35
SVT	15	17	20	7	12	8	71	59	53	7	12	19	-18
Sciences de l'ingénieur / Info / Electronique	29	34	35	13	16	18	52	43	33	6	6	14	-19
Ensemble des docteurs hors santé	15	20	23	9	11	10	70	58	49	6	10	18	-21

Source : Générations 2007, 2010 et 2013 : enquêtes à 3 ans, Céreq.

Le recrutement dans le secteur académique

Au regard du projet initial des doctorants SHS, il convient de souligner que la moitié d'entre eux ne pourra pas trouver un emploi dans le secteur académique. Les docteurs en sciences de la société, moins nombreux que les docteurs en sciences humaines, voient leur projet d'insertion dans le secteur académique aboutir plus fréquemment. Ainsi, près de 52% d'entre eux intègrent les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche grâce au développement de postes de contractuels et aux créations de postes, réservées à quelques disciplines comme l'économie, la gestion et les sciences de l'information et de la communication. En sciences humaines, ils sont un peu plus de 44% à entrer dans le secteur académique (cf. tableau ci-après).

Projet professionnel et emploi

TABLEAU - Répartition des docteurs en emploi par discipline et par débouché à 36 (n+3) mois

	Dans le secteur académique	Dans le public hors secteur académique	Dans la R&D privée	Dans le privé hors secteur académique et R&D
Ensemble	48,8	18,5	16,2	16,6
Sciences et leurs interactions	43,9	9,7	27,1	19,3
Mathématiques et leurs interactions	58,3	12,5	15,2	14,0
Physique	48,4	9,4	21,9	20,3
Sciences de la terre et de l'univers, espace	53,7	17,9	11,7	16,8
Chimie et sc. des matériaux	41,7	11,4	28,3	18,5
Sciences pour l'ingénieur	39,4	9,4	32,0	19,1
Sciences et TIC	40,0	5,5	32,5	21,9
Sciences du vivant	62,6	12,6	12,0	12,8
Biologie, médecine et santé	64,3	11,7	11,6	12,4
Sciences agronomiques et écologiques	54,7	16,9	13,8	14,7
Sciences humaines et humanités	44,3	40,3	3,5	11,9
Langues et littératures	44,5	45,6	4,1	5,7
Philosophie et arts	40,6	40,3	1,4	17,7
Histoire, géographie	44,9	41,5	2,4	11,3
Sciences humaines	45,4	33,8	5,1	15,7
Sciences de la société	51,9	24,0	4,4	19,8
Sciences économiques et de gestion	57,3	20,6	7,8	14,3
Sciences juridiques et politiques	43,5	24,9	2,6	28,9
Sciences sociales, sociologie, démographie	57,3	28,3	1,5	12,9

Source : Enquête IPDoc 2017 - MESRI-SIES.

La question des emplois dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et dans les organismes est un sujet très sensible, d'autant que de nombreuses universités sont contraintes, depuis plusieurs années, de « geler » des postes pour équilibrer leur budget. Dans ce contexte de limitation des postes d'enseignants-chercheurs et de chercheurs et en l'absence d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois, il est difficile de proposer aux doctorants un état à quatre ans de ce que seront les recrutements dans le secteur académique. Cette situation devrait conduire les responsables à inclure dans les programmes de formation des cursus doctoraux SHS des enseignements sur les mondes de l'enseignement supérieur et de la recherche tant nationaux qu'internationaux. De nombreux entretiens avec les doctorants témoignent d'une méconnaissance étonnante du monde professionnel qu'ils aspirent pourtant à rejoindre.

Emploi des docteurs et corrections des données

Comme cela a été mentionné précédemment, les enquêtes Ipdoc apportent des informations précieuses sur l'emploi des docteurs et permettent, par leur récurrence, de déterminer les évolutions en matière d'emploi. Contrairement à l'image du docteur en littérature au chômage, elles montrent que les taux d'insertion sont globalement similaires entre les titulaires de master et de doctorat, sauf en sciences humaines et humanités et en sciences de la terre et de l'univers, espace, où le doctorat constitue une véritable plus-value en termes d'accès et de conditions d'emploi.

Projet professionnel et emploi

TABLEAU - Situation d'emploi par discipline à 12 (n+1) et 36 (n+3) mois

Discipline	Taux d'insertion		Taux d'insertion Master n+30 mois	Emplois stables		Emplois cadres		Emploi à temps plein		Secteur académique	
	n+3	n+1		n+3	n+1	n+3	n+1	n+3	n+1	n+3	n+1
Ensemble	90,8	85,3	91,0	65,6	52,2	92,0	92,2	94,1	93,3	48,8	51,4
Sciences et leurs interactions	91,9	86,9		68,6	51,7	94,3	95,8	97,7	97,5	43,9	49,8
Mathématiques et leurs interactions	93,8	91,8	94,0	65,0	46,6	94,3	95,6	97,6	97,0	58,3	61,6
Physique	90,0	84,8	92,0	59,2	44,4	94,6	94,4	97,5	98,1	48,4	51,0
Sciences de la terre et de l'univers, espace	88,4	79,2	83,0	50,7	39,4	91,0	94,7	96,9	97,1	53,7	55,9
Chimie et sc. des matériaux	89,4	81,0	86,0	62,9	45,4	93,7	94,6	97,5	97,7	41,7	51,6
Sciences pour l'ingénieur	93,1	89,1	92,0	77,9	57,7	97,2	97,5	98,0	97,4	39,4	46,7
Sciences et TIC	94,1	91,0	93,0	74,9	58,4	92,9	95,9	97,9	97,4	40,0	45,6
Sciences du vivant	90,1	82,8		49,4	37,2	94,0	92,4	94,4	93,8	62,6	64,2
Biologie, médecine et santé	91,0	84,0	88,0	46,9	35,5	94,0	92,4	94,8	94,6	64,3	65,7
Sciences agronomiques et écologiques	86,3	77,9	87,0	60,9	45,5	94,3	92,3	92,9	89,8	54,7	57,4
Sciences humaines et humanités	90,1	83,9		68,6	61,1	85,7	84,4	88,6	87,6	44,3	42,0
Langues et littératures	93,1	89,6	89,0	73,7	70,3	89,9	88,7	88,7	87,3	44,5	42,9
Philosophie et arts	88,2	78,7	81,0	59,9	55,5	86,2	81,7	80,9	78,0	40,6	36,2
Histoire, géographie	89,6	82,9	83,0	64,4	56,1	81,1	80,0	91,1	91,0	44,9	43,1
Sciences humaines	88,8	82,4	88,0	72,9	60,5	86,2	86,3	90,1	89,4	45,4	42,8
Sciences de la société	89,4	85,5		73,8	61,8	90,9	91,3	89,5	86,5	51,9	52,6
Sciences économiques et de gestion	92,8	91,4	93,0	74,6	59,4	91,5	93,4	91,9	90,1	57,3	61,2
Sciences juridiques et politiques	88,6	81,7	91,0	81,4	68,5	91,6	90,5	88,4	81,9	43,5	46,5
Sciences sociales, sociologie, démographie	85,0	81,8	84,0	58,7	56,0	88,3	88,6	87,1	87,0	57,3	46,5

Source : Enquête IPDoc 2017 - MESRI-SIES

À trois ans, 90% des docteurs en sciences humaines et humanités occupent un emploi. Pour 7 docteurs sur 10, cet emploi est stable, mais seuls 86% sont classés au niveau cadre, soit 7 points de moins que pour la moyenne des docteurs. Un an et trois ans après la soutenance, les docteurs en sciences humaines et humanités diplômés en 2014 sont aussi nombreux que les docteurs diplômés en 2012 à travailler dans le secteur public (plus de 8 sur 10), répartis équitablement entre le secteur académique et le secteur public hors académique.

La recherche privée reste un débouché extrêmement marginal pour les docteurs de ces disciplines, puisque seuls 4 % d'entre eux y sont employés. Le salaire mensuel net médian pour ces docteurs est estimé à 2 260 euros, soit toutefois une rémunération plus faible que l'ensemble des docteurs.

Dans l'ensemble SHS, les répartitions entre les secteurs d'activité diffèrent notablement. En sciences humaines et humanités les docteurs se répartissent de la sorte : 44,3% dans le secteur académique, 40,3% dans le public hors académique, 3,5% dans la R&D privée, 11,9% dans le privé hors académique et R&D. En sciences de la société, la répartition est tout autre : 51,9% dans le secteur académique, 24% dans le public hors académique, 4,4% dans la R&D privée, 19,8% dans le privé hors académique et R&D.

Les disciplines conduisant à une insertion dans le secteur privé particulièrement élevée ont les meilleures conditions d'emploi. Ainsi, les docteurs en sciences juridiques et politiques (un sur trois y travaillent) et en sciences économiques et de gestion (22%) sont entre 7 et 8 sur 10 à occuper un emploi permanent ; plus de 92% ont un statut de niveau cadre.

Le suivi des profils d'activités des anciens CIFRE fait la preuve que des évolutions sont tout à fait possibles. Ainsi, comme le montrent les histogrammes ci-dessous, les docteurs CIFRE rattachés aux SHS occupent majoritairement des postes hors R&D dans le secteur privé, ce qui conduit à soutenir particulièrement ce dispositif.

Répartition des activités de recherche public/privé des anciens doctorants Cifre



Les conditions d'emploi des docteurs en sciences de la société sont plutôt bonnes : à trois ans, près de trois docteurs sur quatre occupent un emploi permanent et 91 % sont classés au niveau cadre. Toutefois cette appartenance au niveau cadre connaît un phénomène de régression qu'il conviendrait d'explorer (-2 points par rapport à la promotion 2012).

La situation des docteurs en sociologie et en démographie peut expliquer l'image communément véhiculée du docteur SHS au

chômage. En effet, ces derniers ont vu leur employabilité ainsi que leurs conditions d'emploi se dégrader entre les deux promotions de diplômés. À trois ans, 85 % ont un emploi (contre 92% pour les diplômés 2012), 59% occupent un emploi stable (contre 64%) et seuls 59% ont un emploi de cadre.

La situation des docteurs en philosophie et arts participe de cette situation. Ces derniers s'insèrent également moins souvent (88%) et connaissent des conditions d'emploi moins bonnes (seuls 6 sur 10 ont un emploi permanent et 86 % ont le statut de cadre).

Comme cela a été mentionné précédemment, il faut rappeler que dans leur grande majorité, les docteurs en langues et littératures et philosophie et arts travaillent dans le domaine de l'enseignement. La distinction entre les situations relevant de la formation continue et celles relevant de la formation initiale est sur ce sujet, comme sur celui des études, indispensable pour corriger des visions quelque peu optimistes des carrières des doctorants.

L'emploi des doctorantes

Trois ans après l'obtention du doctorat et comparativement à la promotion 2012, l'insertion des femmes a augmenté dans la plupart des disciplines, allant même jusqu'à une augmentation de plus de 10 points de pourcentage en sciences et TIC et en histoire, géographie.

Alors que les doctorantes sont globalement plus nombreuses que les doctorants en SHS, leur taux d'emploi à temps plein reste plus faible que celui des doctorants. A l'exception des sciences de la société où les femmes ont un taux d'emploi dans le secteur académique plus élevé que celui des hommes, les hommes ont plus de chance que les femmes d'obtenir un poste à l'université ou dans les organismes.

Projet professionnel et emploi

Même si la tendance est à l'amélioration, les inégalités perdurent et le monde académique³² dispose d'une marge de progrès en la matière.

TABLEAU - Situation d'emploi par discipline des hommes et des femmes à 36 (n+3) mois

	Taux d'emploi		Taux d'emploi stables		Taux d'emploi cadres		Taux d'emplois à plein temps		Taux d'emploi dans le secteur académique	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ensemble	91,7	89,8	67,6	63,0	93,0	90,8	96,3	91,2	48,9	48,6
Sciences et leurs interactions	92,4	90,8	69,0	67,9	94,9	93,0	98,1	96,8	45,2	41,1
Mathématiques et leurs interactions	93,7	94,0	62,9	70,4	95,2	91,9	98,7	94,9	59,2	56,0
Physique	90,7	87,8	59,4	58,5	94,7	94,3	97,3	98,2	47,6	50,9
Sciences de la terre et de l'univers, espace	89,8	86,6	53,0	47,5	94,0	86,9	96,8	97,1	56,1	50,2
Chimie et sc. Des matériaux	91,7	86,6	64,2	61,1	94,2	93,1	97,5	97,5	43,3	39,5
Sciences pour l'ingénieur	93,6	91,8	76,6	81,4	96,9	97,8	98,6	96,4	42,3	31,2
Sciences et TIC	92,9	97,5	74,6	75,7	93,5	91,5	98,5	96,4	40,7	38,4
Sciences du vivant	90,0	90,1	52,0	47,1	95,1	93,1	97,0	92,3	63,8	61,6
Biologie, médecine santé	91,4	90,6	49,5	44,6	95,5	92,7	96,8	93,0	65,9	63,0
Sciences agronomiques et écologiques	84,4	88,1	63,3	58,8	93,5	95,0	97,9	88,7	54,3	55,0
Sciences humaines et humanités	92,0	88,8	71,6	66,5	86,3	85,2	93,4	85,2	47,3	42,1
Langues et littératures	95,2	92,2	73,7	73,7	90,3	89,6	94,0	86,2	60,6	37,1
Philosophie et arts	87,2	89,1	61,4	58,7	87,8	84,7	86,3	76,3	47,3	34,9
Histoire, géographie	91,7	88,0	70,2	59,6	83,7	79,0	96,0	87,1	43,4	46,1
Sciences humaines	93,1	85,4	77,2	69,1	85,5	86,9	94,0	86,6	42,4	48,0
Sciences de la société	90,0	88,7	76,3	71,2	89,6	92,1	90,9	88,0	48,7	55,2
Sciences économiques et de gestion	93,5	92,2	74,1	75,1	89,6	93,5	94,9	88,7	50,5	64,5
Sciences juridiques et politiques	88,9	88,3	82,7	79,9	91,1	92,2	91,1	85,3	42,6	44,5
Sciences sociales, sociologie, démographie	85,8	84,4	66,9	51,9	86,5	89,8	82,6	90,8	57,9	56,7

Source : Enquête IPDoc 2017 - MESRI-SIES

32 - Ce que confirme l'enquête 2019 du CNRS.

Des mesures prometteuses

Les dernières mesures prises par le gouvernement pour faciliter l'accès des docteurs à la fonction publique d'Etat constituent une ouverture pour l'accès au statut de cadre qu'il conviendra de suivre. Comme l'a indiqué une représentante du Ministère de la Fonction Publique en mars 2018³³, « c'est surtout dans la fonction publique d'État que des perspectives professionnelles pourront s'offrir aux docteurs, puisque dans la fonction publique territoriale, les recrutements en catégorie A ne représentent que 7,6% des recrutements externes. »

En février 2019, Hesam Université a lancé la plateforme « **1 000 doctorants pour les territoires** ». Dans le cadre des conventions Cifre, cette plateforme permet de « faciliter la mise en contact entre le candidat, le laboratoire de recherche, et la collectivité territoriale ou l'association ». Le programme « **1 000 doctorants pour les territoires** » a pour but de développer l'embauche de doctorants Cifre (essentiellement en sciences humaines et sociales) dans les collectivités territoriales. Un suivi de cette initiative importante mériterait d'être engagé.

Les travaux conduits par le MESRI et par certaines écoles doctorales sur le suivi des docteurs constituent une indubitable avancée qu'il convient de consolider. Les données devraient être affinées, en distinguant notamment les doctorants en formation initiale et les doctorants en formation continue dans les statistiques produites.

33 - Journée sur le Doctorat organisée par le MESRI, 27 mars 2018, intervention de Madame Véronique GRONNER, Cheffe du service des parcours de carrière, des politiques salariales et sociales à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Ministère de la Fonction publique.

De la même façon, et malgré les difficultés que cela peut représenter pour le système, il conviendrait que les doctorants puissent avoir accès aux nombres de postes réellement ouverts dans l'enseignement supérieur et dans la recherche par grandes disciplines, en tenant compte des perspectives à quatre ans, huit ans et douze ans.

En SHS comme dans les autres sciences, les conventions Cifre constituent des mises en contact précieuses avec des employeurs potentiels. Les enjeux autour de l'initiative « 1000 doctorants pour les territoires » sont majeurs, et cette initiative devrait faire l'objet d'un suivi.

LE DOCTORAT EN SHS
Etat de l'art et recommandations

5

Recommandations

Les membres de l'alliance Athéna ont écarté toute préconisation qui reviendrait à ne pas tenir compte du contexte de contrainte budgétaire actuel. Les recommandations développées ci-après nécessitent toutefois un effort financier de la part de l'État, en premier lieu en direction des doctorants en SHS et en second lieu en direction des écoles doctorales et des établissements.

Recommandation 1

Consolider et enrichir les dispositifs d'enquêtes sur les études doctorales et l'emploi des docteurs

L'insertion après une formation doctorale est un processus complexe qui ne relève pas seulement de la qualité d'un dispositif de formation, il dépend aussi des changements à l'œuvre dans les mondes du travail. Depuis plusieurs années, une attention grandissante des acteurs de l'ESRI est portée sur le suivi de la destinée

des docteurs. Ce suivi est délicat, d'autant que le parcours professionnel des jeunes scientifiques français ou étrangers n'est pas linéaire, il peut être instable ou fait d'allers et retours entre une insertion nationale et internationale.

Le dispositif biennal d'observation développé récemment par le SIES (enquête IPDoc) constitue une avancée majeure qu'il convient de consolider et de compléter. Pour améliorer la pertinence des données, deux décisions devraient être prises : la première consistant à distinguer les doctorants en formation continue des doctorants en formation initiale, la deuxième visant le suivi spécifique des « post-docs » aujourd'hui impossible à repérer.

Si les dispositifs d'enquête ont tendance à mieux s'aligner, notamment ceux du MESRI-SIES³⁴ et du CEREQ³⁵, il conviendrait d'améliorer l'accessibilité des données pour favoriser la production d'études spécifiques.

Les données mises à disposition notamment par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC)³⁶, l'Association nationale de la recherche technique (ANRT), l'Association Bernard Gregory (ABG), les collèges doctoraux, les associations de docteurs, des structures privées telles le cabinet Adoc Talent Management recèlent de précieuses informations qu'il conviendrait, sur la base d'une nomenclature partagée, de croiser régulièrement. Ce

34 - SIES (2015), *État de l'enseignement supérieur et de la recherche*, MENSRI, 8, Paris, Isabelle Kabla-Langlois.

35 - Magali Jaoul-Grammare, Simon Macaire (coord), *Etudier le devenir professionnel des docteurs* groupe de travail sur l'enseignement supérieur, CEREQ, Echange 2 décembre 2016.

36 - Les jeunes docteurs : profil, parcours, insertion, n°2015-12, janvier 2015, réalisé par l'Apec.

travail mériterait d'être conduit pour l'ensemble des trois grands domaines de recherche et par grand domaine (SHS, biologie-santé, sciences de la matière).

L'analyse du parcours d'un docteur en SHS pose de nombreuses questions comme celles du temps d'observation (un an, deux ans, trois ans, davantage), de la caractérisation des emplois occupés, du type de structures concernées (publiques ou privées). L'insertion peut légitimement être interrogée selon les disciplines, les établissements de formation, la reconnaissance des laboratoires fréquentés. Une observation précise est indispensable pour comprendre les processus d'insertion à l'œuvre et en améliorer l'efficacité.

MESURES

Articuler les divers jeux de données sur le doctorat en créant des passerelles entre les différentes nomenclatures utilisées par les systèmes statistiques et croiser les données.

Introduire la qualité de doctorant en formation continue.

Promouvoir un observatoire du doctorat qui aurait vocation à suivre l'évolution de l'insertion des docteurs en France dans l'ensemble des mondes professionnels (y compris mondes académiques) et faire apparaître les tendances à l'œuvre par grand domaine disciplinaire.

Rassembler les enquêtes qualitatives sur la situation des docteurs et des doctorants et sur les emplois proposés aux docteurs et les rendre accessibles sur le site de l'observatoire du doctorat.

Recommandation 2

Améliorer l'attractivité des études doctorales en SHS

Si le nombre de thèses soutenues en SHS a eu tendance à se maintenir depuis dix ans (environ 5 000 par an) alors que le nombre de thèses a augmenté globalement dans le même temps (de plus de 13 000 par an à près de 15 000), l'origine du tassement des inscriptions, comme l'ont montré les données quantitatives et qualitatives rassemblées, est à chercher dans un ensemble de phénomènes de natures diverses : difficultés persistantes pour trouver des financements, manque d'initiatives prises pour financer de nouveaux doctorants étrangers (le faible nombre de bourses conduit les enseignants-chercheurs à privilégier leurs bons étudiants de master), limitation effective du nombre de doctorants par directeur de thèse, refus de certaines écoles doctorales d'accepter des thèses non financées.

Au-delà de ces constats et de ces difficultés maintes fois mentionnées, plusieurs traits caractéristiques de la recherche en SHS peuvent expliquer le taux d'abandon plus élevé des études doctorales en SHS : manque de lieux de travail collectif, difficulté d'accéder à des infrastructures de recherche devenues indispensables aujourd'hui en SHS comme dans les autres sciences, faible prise en compte des situations de formation continue...

MESURES

Poursuivre l'augmentation du nombre de contrats CIFRE en SHS en s'appuyant notamment sur le dispositif lancé par Hésam Université (1 000 docteurs pour les territoires) qui devra faire l'objet d'un suivi.

Augmenter le nombre de thèses financées en SHS (sans diminuer le nombre de doctorants) et passer de 40 % de thèses financées à 80% d'ici 2025 en formation initiale.

Mettre en place systématiquement un encadrement et un accompagnement en rupture avec des logiques de travail solitaire au bénéfice d'un travail d'équipe notamment pour les doctorants en formation initiale.

Faire des propositions concrètes pour les disciplines rares et les doctorats en art qui sont potentiellement source d'attractivité.

Favoriser sur les campus la vie collective dédiée aux doctorants en aménageant des tiers lieux, des espaces de *co-working* afin de mettre fin à l'isolement fréquent des docteurs en SHS. Certaines pratiques pourraient essaimer comme celles mises en œuvre dans certaines Maisons des sciences de l'homme.

Lancer des initiatives pour attirer des étudiants étrangers et financer leur doctorat.

Faciliter l'accès des doctorants aux instruments de recherche des SHS (Très grandes infrastructures et infrastructures). Les MSH constituent une ressource précieuse en la matière qu'il conviendrait de mobiliser davantage.

Concevoir des dispositifs de formation doctorale adaptés à un public de doctorants actifs (ressources accessibles à distance, rencontres virtuelles ...).

Recommandation 3

Renforcer la professionnalisation des formations doctorales en SHS

Diverses initiatives sont prises par les établissements pour renforcer la professionnalisation des formations doctorales. Elles reposent sur l'élaboration de nouveaux programmes de formation et, pour l'insertion des docteurs, sur la mise en relation de nombreux acteurs. Les associations d'anciens (qui sont moins actives en SHS et souvent plus centrées sur la question de l'insertion dans le monde professionnel de l'ESR) constituent de précieux soutiens. Elles peuvent participer à l'organisation de rencontres, de forums, de conférences pour mettre en valeur les qualités propres des doctorants ou faire connaître les recherches en cours.

La recherche universitaire en SHS, caractérisée notamment par la faiblesse récurrente du nombre de personnels d'appui à la recherche, doit être soutenue pour être en mesure de multiplier ce type d'initiatives.

MESURES

Encourager la mise en réseau des écoles doctorales pour faciliter les échanges de pratiques et la connaissance du milieu académique national et international.

Augmenter le nombre de personnels d'appui à la recherche en SHS.

Engager annuellement, avec les responsables d'écoles doctorales concernées et en coordination avec le département du HCERES chargé de l'évaluation des ED, une discussion construite autour

des éléments de bilan produits par les comités de suivi individuel des doctorants en SHS. L'alliance Athéna, en collaboration avec la CPU, pourrait faciliter de telles rencontres.

Soutenir plus activement les actions des associations de docteurs concernant l'insertion des docteurs en dehors du monde académique.

Envisager, au niveau des sites, des formations « d'initiation à l'enseignement supérieur » pour les doctorants assumant des charges de cours.

Soutenir la production à l'usage des doctorants de SHS d'un ensemble de méthodes et de techniques pour piloter une carrière, préciser et valoriser ses compétences en relation avec un projet professionnel.

Recommandation 4 **Reconnaître le doctorat en formation continue**

Les études doctorales en SHS peuvent parfois correspondre à un prolongement de carrière ou à une volonté de réorientation professionnelle caractéristique d'une situation de formation continue. Il conviendrait *a minima* de tenir compte de ces situations pour opérer des comparaisons pertinentes entre les grands domaines scientifiques (SHS, biologie-santé, sciences de la matière) et d'étudier finement et accompagner ces parcours de formation tout au long de la vie.

MESURES

Observer et analyser les trajectoires des docteurs SHS correspondant à des situations de formation tout au long de la vie.

Explorer, au bénéfice des universités et des doctorants, la portée de la reconnaissance du doctorat comme diplôme de la formation continue.

Recommandation 5 : **Multiplier les échanges entre les doctorants et des employeurs potentiels des docteurs**

Si, pour la plupart des doctorants, la question de l'emploi est un sujet de préoccupation personnelle, pour les doctorants en SHS, plus majoritairement enclins à viser un poste à l'université ou dans des organismes de recherche publique, elle est devenue délicate à l'heure de la diminution des postes dans ces secteurs.

Dans le monde de l'enseignement supérieur et la recherche publique, la gestion prévisionnelle des emplois étant plus un souhait qu'une réalité, les doctorants ont souvent une faible représentation des probabilités de recrutement qui caractérisent tel ou tel secteur. Un autre problème leur est posé avec la décision des politiques publiques d'orienter le soutien à la recherche vers des secteurs à « fort enjeux de société ». Les propositions de financement de thèses développant des approches pluridisciplinaires sur des sujets qui concernent l'environnement, la santé des populations, l'énergie etc., se multiplient alors que les recrutements restent largement dépendants des contextes disciplinaires.

Par ailleurs, même si le nombre de postes de chercheurs SHS dans la recherche privée reste faible, la tendance est à l'augmentation et les occasions d'échanges entre ces milieux restent insuffisantes.

Enfin, même si les relations entre le monde universitaire et les acteurs non académiques se sont développées en SHS ces deux dernières décennies, elles restent insuffisantes et devraient faire l'objet de nouvelles initiatives.

MESURES

Affiner l'information sur les perspectives en matière d'emploi scientifique et la rendre accessible aux doctorants.

Encourager le développement de formations doctorales interdisciplinaires associant compétences de haut niveau en SHS et connaissance approfondie d'un sujet donné sur le mode des « studies » et le lier à des créations de postes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Imaginer plusieurs prix de thèses sur ces grands enjeux de société.

Faciliter les échanges entre le réseau des ED en SHS et les organismes médiateurs aux marchés de l'emploi : APEC, AGRH, fédérations professionnelles type SYNTEC.

Compléter avec le réseau des ED les compétences RNCP développées par les docteurs en SHS.

Multiplier les rencontres entre chercheurs en SHS et entreprises associant des jeunes docteurs et des doctorants.

Faciliter les rapprochements entre docteurs, doctorants et SATT.

Soutenir la création d'un annuaire national des docteurs qui pourrait être initié à partir du dépôt national des thèses.

Ces diverses recommandations, assorties de mesures précises et complémentaires, témoignent de l'engagement de l'ensemble des membres de l'alliance Athéna pour un sujet qu'ils considèrent comme majeur. Ils se sont efforcés d'aborder l'ensemble des questions à même de faire progresser la position du doctorat SHS, dans une perspective de formation et d'accompagnement, d'attractivité, de productivité et d'essaimage.

Un pays dont une partie de l'aura scientifique vient des sciences humaines et sociales, un pays qui fait de l'innovation un point nodal de son développement, qui aspire à mobiliser ses forces de recherche pour construire les réponses aux grands défis sociétaux, aux objectifs du développement durable, a besoin des qualités développées au sein des cursus doctoraux de sciences humaines et sociales. Il requiert plus que jamais des docteurs en SHS bien formés, prompts à dialoguer avec l'ensemble des sciences.

LE DOCTORAT EN SHS
Etat de l'art et recommandations

Imprimé en France
Graph'Imprim 9 Rue Sinclair, 94000 Créteil

Dépôt légal : Décembre 2019

Un tiers des docteurs diplômés tous les ans dans les universités françaises a obtenu un doctorat dans les disciplines relevant des sciences humaines et sociales. 47% des écoles doctorales s'inscrivent dans le domaine des SHS. Dans ce contexte, les membres de l'alliance Athéna ont souhaité apporter leur contribution à la réflexion générale sur le doctorat, avec une attention particulière pour la situation du doctorat en SHS.

Les recommandations rassemblées dans le présent ouvrage se sont appuyées sur un rapport issu des travaux d'un collectif piloté par Maria Bonnafous-Boucher entre 2017 et 2019. Composé d'experts de divers horizons, ce groupe a posé les éléments du débat qui ont été repris au sein du directoire de l'alliance Athéna.

En établissant ses propositions sur un ensemble de données qualitatives et quantitatives les plus récentes, l'alliance Athéna a l'ambition de faire apparaître mouvements communs et caractéristiques spécifiques aux grands domaines scientifiques avec le souci d'améliorer la situation du doctorat en SHS. Les enjeux sont autant ceux de sa consolidation que de son attractivité. Les propositions concernent les conditions d'études des doctorants comme le rôle que le cursus doctoral SHS a à jouer dans les perspectives scientifiques qui se dessinent.

Collection

ATHENA

Alliance thématique nationale
des sciences humaines et sociales

ISBN : 979-10-93170-04-6



6 €